Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0200

Situation en Colombie après la vague d’attentats terroristes récents

Résolution du Parlement européen du 11 septembre 2025 sur la situation en Colombie après la vague d’attentats terroristes récents (2025/2855(RSP))

Le Parlement européen,

– vu ses résolutions antérieures sur la Colombie,

– vu les déclarations de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR), Kaja Kallas, lors de la session plénière du Parlement européen du 17 juin 2025, après les coups de feu ayant touché par derrière le sénateur colombien Miguel Uribe Turbay à l’issue d’un rassemblement, sur la menace qui pèse sur le processus démocratique et la paix en Colombie,

– vu la déclaration de la porte-parole du Service européen pour l’action extérieure (SEAE) du 11 août 2025 après le décès du sénateur Miguel Uribe Turbay en Colombie,

– vu la déclaration du porte-parole d’António Guterres, secrétaire général des Nations unies, du 11 août 2025,

– vu la déclaration du bureau de la délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine du 12 août 2025 sur la récente vague de violence politique en Colombie, y compris l’assassinat du sénateur colombien Miguel Uribe Turbay,

– vu les déclarations de la Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) concernant la Colombie et en particulier celle du 15 août 2025 intitulée «IACHR condemns the assassination of Miguel Uribe Turbay in Colombia and calls on the State to guarantee the safety of political leaders» (Le CIDH condamne l’assassinat de Miguel Uribe Turbay en Colombie et exhorte l’État à garantir la sécurité des responsables politiques),

– vu la déclaration du secrétariat général de l’Organisation des États américains (OEA) du 11 août 2025 sur le décès du sénateur colombien Miguel Uribe Turbay,

– vu l’article 136, paragraphes 2 et 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que, depuis des décennies, et tout particulièrement maintenant en conséquence de l’escalade actuelle, la Colombie est le théâtre de dynamiques constantes et changeantes de violence armée et terroriste, tandis que la situation de sécurité, l’ordre public et les conditions humanitaires n’ont cessé de se dégrader aussi bien dans les zones rurales qu’urbaines, entraînant une augmentation des déplacements forcés, des confinements, du recrutement d’enfants et des massacres;

B. considérant que malgré l’accord de paix de 2016, l’escalade actuelle de la violence et des attentats terroristes est alarmante et étroitement liée aux groupes armés illégaux tels que l’ELN (Armée de libération nationale) et des groupes dissidents des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), y compris la puissante faction *Segunda Marquetalia*, la faction *Estado Mayor Central* dirigée par Iván Mordisco (de son surnom) et le groupe de criminalité organisée *Clan del Golfo*, qui continuent d’étendre leur emprise sur la Colombie; que ces groupes se livrent au trafic de drogue, à l’extorsion, à des enlèvements, à l’exploitation minière illégale et à la contrebande transfrontière pour générer des recettes qu’ils utilisent afin de financer le terrorisme et les attaques contre la population civile, en recourant à des méthodes de plus en plus sophistiquées telles que des drones chargés d’explosifs; que, selon les données militaires, 108 attaques par drones ont eu lieu en Colombie en 2024, tandis que 118 ont déjà été enregistrées depuis le début de l’année 2025; que les drones sont utilisés non seulement pour larguer des explosifs, mais aussi pour surveiller les troupes de l’armée et les zones de transit de stupéfiants;

C. considérant que, tout au long de l’année, une série d’attentats terroristes a frappé aussi bien les forces de sécurité que les civils, avec notamment une vague de massacres perpétrés en janvier 2025 dans la région de Catatumbo dans le Norte de Santander à la suite d’affrontements entre des unités de l’ELN et des factions dissidentes des FARC, qui ont fait au moins 80 morts, dont des civils, et causé le déplacement de milliers de personnes; que d’autres attaques ont eu lieu plus récemment, en août 2025, avec notamment une voiture piégée à Cali – la troisième plus grande ville de Colombie – qui a tué six personnes et blessé plus de 60, et un attentat terroriste en Antioquia, où les dissidents des FARC de la faction *Estado Mayor Central* dirigée par Iván Mordisco ont abattu un hélicoptère, tuant au moins 12 officiers de police qui menaient une opération de destruction de plantation de coca;

D. considérant que le 7 juin 2025, Miguel Uribe Turbay, éminent sénateur d'opposition et précandidat à l'élection présidentielle du parti *Centro Democrático*, a été victime d'une tentative d'assassinat lors d'un rassemblement à Bogota; qu'en dépit des efforts des médecins, il a succombé à ses blessures le 11 août 2025; qu'au cours des mois qui ont précédé l'attentat, M. Uribe et son équipe juridique avaient présenté à l'unité nationale de protection (UNP) plus de 20 demandes officielles de renforcement de sa protection, faisant état de menaces crédibles pour sa vie, la dernière demande ayant été formulée deux jours seulement avant la fusillade; que l'UNP a refusé à plusieurs reprises de renforcer sa protection et que, le jour même de l'attentat, le dispositif de sécurité le concernant comptait seulement trois agents; que les commanditaires et les motifs de l'attentat demeurent inconnus;

E. considérant que le 7 septembre 2025, l'armée colombienne a annoncé que 72 soldats avaient été pris en otage dans la région de Cauca, une zone contrôlée par les guérilleros et les groupes de narcotrafiquants; qu'ils ont été libérés depuis;

F. que ces événements s'inscrivent dans le cadre d'une escalade d'attaques coordonnées dans l'ensemble du pays, démontrant la capacité des groupes armés illégaux à menacer directement les institutions et la démocratie colombiennes, dans l'intention manifeste de créer de l'instabilité dans la perspective des élections de 2026;

G. considérant que la présidence de la Colombie et d'autres acteurs du monde politique ont exacerbé les clivages par des discours agressifs semant la division; que cette rhétorique a intensifié les clivages politiques, suscité une condamnation généralisée et entraîné un climat politique violent; qu'une plainte pénale officielle a été déposée par l'équipe juridique du sénateur Uribe à la suite de la remise en question de la légitimité démocratique de ce dernier et de l'invocation de son héritage familial; que le président a réfuté ces allégations;

H. considérant que les cartels de la drogue et les structures criminelles transnationales, y compris le *Cártel de los Soles* au Venezuela et d'autres groupes illégaux, encouragent le terrorisme en soutenant les groupes armés à l'intérieur et à l'extérieur de la Colombie et en mettant à disposition des armes, des financements et des lieux de refuge par-delà les frontières, ce qui aggrave l'instabilité régionale et porte atteinte à la souveraineté de la Colombie et à la démocratie dans le pays;

I. considérant que le *Cártel de los Soles*, un réseau criminel vénézuélien présumé dirigé par Nicolás Maduro et d'autres responsables de haut rang du régime militaire, dont Diosdado Cabello, Jorge Rodríguez, Delcy Rodríguez et le général Padrino

López, entre autres, a été désigné par le département du Trésor des États-Unis comme une entité expressément identifiée comme entité terroriste internationale pour le rôle qu'il a joué en facilitant le narcoterrorisme, y compris le trafic de cocaïne produite par les dissidents des FARC vers les États-Unis et l'Europe, en fournissant un soutien matériel et en dévoyant les institutions de l'État pour corrompre les fonctions militaires et judiciaires;

J. considérant que les données les plus récentes publiées par les Nations unies font apparaître que la production de cocaïne en Colombie a atteint des niveaux inédits, ce qui entraîne des répercussions en Amérique latine, aux États-Unis et en Europe;

K. considérant que certains groupes armés actifs en Colombie, comme l'ELN, figurent déjà sur la liste des organisations terroristes établie par l'Union européenne; que, bien que les FARC aient été retirées de cette liste à la suite de l'accord de paix de 2016, l'évolution du contexte sécuritaire a entraîné l'émergence de nouveaux acteurs violents, qui, selon les critères établis par le droit de l'Union, peuvent clairement être qualifiés d'organisations terroristes; que celles-ci comprennent notamment les factions dissidentes des FARC, en particulier l'*Estado Mayor Central*, qui ont perpétré des attaques systématiques contre des civils et des forces de sécurité, ainsi que des structures criminelles transnationales telles que le *Clan del Golfo* et le *Cártel de los Soles*, qui facilitent les activités terroristes et procurent des abris et des refuges aux terroristes par-delà les frontières;

L. considérant qu'à la suite de la «stratégie de paix totale», on a constaté paradoxalement une hausse de l'activité de ces groupes illégaux et observé que la criminalité organisée gagnait du terrain et gagnait en puissance dans les zones où la présence de l'État a toujours été limitée; que les autorités colombiennes s'efforcent d'améliorer les opérations de sécurité pour lutter contre les factions dissidentes illégales;

M. considérant que des groupes armés illégaux, y compris des guérilleros, des dissidents et des groupes issus de factions paramilitaires, violent en permanence le droit humanitaire international et sont directement impliqués dans l'augmentation de la violence générale et de l'impunité en Colombie, ce qui touche les partis politiques, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les personnalités de la société civile, entre autres; que la vague actuelle de violence touche un nombre plus important de personnes et s'étend à un éventail de lieux plus vaste et en expansion par rapport aux phases précédentes du conflit armé;

N. considérant que le bureau du Défenseur du peuple (*Defensoría del Pueblo*), le médiateur colombien, a fait savoir qu'il y avait eu 81 assassinats de défenseurs des droits de l'homme et de figures de

la société civile dans tout le pays au cours des cinq premiers mois de 2025; que les organisations Global Witness et Front Line Defenders ont annoncé que la Colombie était le pays le plus dangereux du monde pour les défenseurs des droits de l'homme, et que sur 324 défenseurs des droits de l'homme assassinés dans le monde entre janvier 2024 et septembre 2025, 157 l'ont été en Colombie; que la présidence a l'intention de proposer une réduction du budget alloué au bureau du médiateur colombien, qui a recensé plus de 1 500 assassinats de défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes depuis sa création en 1992; que cela aura des conséquences directes sur la protection des droits de l'homme dans le pays, alors que la violence s'intensifie et que des élections cruciales approchent;

O. considérant qu'au cours du premier semestre de 2025, 1,45 million de personnes ont été victimes de violences en Colombie – soit quatre fois plus qu'en 2024 à la même période – et plus de 70 200 personnes ont été déplacées de force, soit 30 % de plus que sur l'ensemble de l'année 2024; que des informations font état d'une augmentation du recrutement d'enfants et de l'utilisation de mines antipersonnel;

P. considérant qu'en 2025, l'observatoire Indepaz a recensé 52 massacres, qui ont fait au total 172 victimes, et que le bureau du Défenseur du peuple de Colombie a répertorié au moins 11 zones critiques d'urgence humanitaire, nées de la recrudescence des violences armées provoquée par l'éclatement et la dissémination d'au moins dix groupes armés illégaux, dont la présence s'étend désormais à plus de 73 % du territoire national (809 communes); que, selon un rapport des services de renseignement militaire cité par *El Tiempo*, l'un des principaux journaux du pays, plus de 1 000 personnes ont rejoint les rangs des groupes illégaux au cours du premier semestre de 2025, portant le nombre total de membres à près de 22 000 à l'échelle nationale; que ces groupes sont désormais probablement présents dans 562 communes de 29 des 32 départements colombiens;

Q. considérant que l'Union européenne et le Parlement européen ont activement soutenu le processus de paix de 2016 en Colombie; que l'Union européenne a réaffirmé son engagement politique et financier en faveur du processus de paix en Colombie et continue d'en assurer le suivi; que le peuple colombien a rejeté la proposition lors d'un référendum;

R. considérant qu'il est vital, pour la stabilité régionale et pour la sécurité en Amérique latine, que la Colombie soit un pays fort et démocratique;

1. condamne en les termes les plus vifs l'assassinat du sénateur colombien et précandidat à l'élection présidentielle Miguel Uribe

Turbay et présente ses condoléances à sa famille et à ses proches;

2. souligne que l’assassinat de Miguel Uribe n’est pas une tragédie isolée mais s’inscrit dans un climat général d’intimidation et de violence politique en Colombie; réaffirme son soutien à tous les Colombiens qui rejettent la violence et réclament un avenir sans corruption ni collusion avec des criminels;

3. condamne en outre et déplore la récente vague d’attentats terroristes, ainsi que les meurtres d’acteurs de la sphère politique, de personnalités publiques, de défenseurs des droits de l’homme, de journalistes, de figures de la société civile et des forces de sécurité, ainsi que l’escalade de la violence à leur encontre, phénomènes qui ont meurtri la Colombie et eu des conséquences extrêmement néfastes sur la cohésion sociale et la stabilité du pays;

4. adresse ses sincères condoléances aux familles des nombreuses victimes, dont beaucoup faisaient partie des forces de sécurité, et fait part de sa pleine solidarité avec la population colombienne;

5. invite les autorités à enquêter dans toute la mesure du possible sur ces attentats terroristes, y compris l’assassinat de Miguel Uribe Turbay, afin que leurs auteurs puissent être traduits en justice; souligne que, pour traduire les auteurs de ces crimes en justice, les autorités doivent enquêter non seulement sur les personnes qui ont commis ces actes, mais aussi sur les instigateurs et les complices;

6. exhorte les autorités colombiennes à déterminer les motifs et l’ensemble des facteurs à l’origine de la grave escalade de la violence et des attentats terroristes, à poursuivre leurs efforts pour s’attaquer aux causes profondes du conflit, à garantir la pleine protection des droits de l’homme dans l’ensemble du pays et à promouvoir une culture de paix et de dialogue pour la résolution des conflits;

7. constate avec une vive inquiétude la prolifération et la consolidation de la criminalité organisée et des agissements aveugles de groupes terroristes dans les régions colombiennes limitrophes du Venezuela; souligne que ces territoires sont devenus des corridors pour le trafic de drogue, le trafic d’armes et le blanchiment d’argent, facilités par des structures transnationales telles que le *Cártel de los Soles*, et que les États-Unis ont accusé et sanctionné les plus hauts responsables du régime vénézuélien à la suite de preuves de leur complicité; met en avant que ce lien transfrontalier alimente le terrorisme, renforce les groupes insurgés et dissidents colombiens, et constitue en outre une menace directe pour la stabilité régionale, la gouvernance démocratique et la souveraineté de la Colombie; exhorte les autorités colombiennes à enquêter sur le financement des cartels et à poursuivre ceux qui collaborent avec eux en Colombie, en particulier en retraçant et en interrompant les flux

financiers transnationaux employés par les cartels qui passent par des banques, l'extraction aurifère et des sociétés-écrans, à moderniser la surveillance et à intensifier les opérations de lutte contre la drogue, ainsi qu'à renforcer la coopération régionale et les mécanismes de partage de renseignements;

8. se félicite des contributions concrètes des États membres de l'Union à cet égard, telles que l'initiative italienne «Falcone-Borsellino», qui vise à aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à lutter contre la criminalité transnationale organisée, en leur apportant un soutien et une assistance techniques, une formation et des bonnes pratiques dans les domaines de la justice et de la sécurité;

9. estime que les déclarations incendiaires diffusées par la présidence et d'autres acteurs du monde politique ont contribué à accroître les clivages, la violence politique, les discours de haine et l'instabilité dans le pays; invite les autorités colombiennes, les responsables politiques et la société civile en général à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir l'escalade de la violence, en renforçant les mesures de sécurité et en s'abstenant d'exacerber les clivages dans le pays par des déclarations incendiaires; rappelle aux autorités colombiennes l'urgence de protéger les acteurs du monde politique, les personnalités publiques, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et l'ensemble des citoyens exerçant leurs droits démocratiques, et demande l'adoption immédiate de mesures concrètes pour renforcer leur protection;

10. se déclare préoccupé par l'augmentation documentée de la violence politique contre des candidats et des responsables politiques en 2025, qui risque de compromettre les garanties électorales et de saper la confiance du public dans les institutions; demande une communication transparente de la part des institutions, l'allocation de ressources suffisantes aux autorités électorales et la mise en place de mesures de sécurité solides pour garantir que les élections de 2026 se déroulent de manière libre et sûre;

11. exprime sa profonde préoccupation face à la persistance de l'impunité et aux obstacles à l'accès à la justice dans les cas de violations graves des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits; souligne que la lutte contre l'impunité est essentielle pour prévenir la réitération d'actes criminels et d'attentats terroristes et pour garantir l'exercice plein et entier des droits politiques;

12. appelle de ses vœux le renforcement de la présence du haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme en Colombie et la poursuite du mandat de la mission de vérification des Nations unies dans le pays;

13. invite le Conseil et la VP/HR à mettre à jour la liste des organisations terroristes dressée par l'Union européenne afin de tenir compte des

réalités actuelles en Colombie et dans l'ensemble de la région; prie instamment le Conseil d'inscrire – aux côtés de groupes qui y figurent déjà, comme l'ELN – en particulier le *Clan del Golfo*, les factions dissidentes des FARC, notamment la *Segunda Marquetalia* et l'*Estado Mayor Central*, ainsi que le *Cártel de los Soles*, une organisation qui fournit un soutien, un refuge et de la logistique aux groupes terroristes armés de Colombie; souligne que la reconnaissance de ces acteurs en tant qu'organisations terroristes au regard du droit de l'Union est essentielle pour renforcer la coopération internationale, démanteler les réseaux financiers de ces acteurs, et améliorer le soutien aux institutions et à la démocratie colombiennes ainsi que la protection des populations civiles;

14. salue les retombées bénéfiques du fonds fiduciaire de l'Union européenne en faveur de la Colombie, qui est arrivé à son terme, et invite la VP/HR, la Commission et les États membres à réaffirmer, ainsi qu'à renforcer, le soutien politique, financier et technique apporté par l'Union au processus de paix colombien, en faisant transparaître cette démarche dans le prochain cadre financier pluriannuel, dans la poursuite de l'engagement politique de haut niveau et dans le travail que mène actuellement l'envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix en Colombie;

15. exprime sa préoccupation face à la réduction budgétaire proposée pour le bureau du Défenseur du peuple de Colombie et réaffirme que son financement est essentiel à la protection des droits de l'homme; demande à l'Union européenne, en particulier au Service européen pour l'action extérieure et à sa délégation en Colombie, de défendre activement le respect du droit humanitaire international et de l'obligation incombant au gouvernement de protéger les populations civiles;

16. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres, ainsi qu'au président, au gouvernement et au Parlement de Colombie, et à l'Organisation des États américains.